

dans le Bureau des traductions, des traducteurs d'autres départements ou des Communes et du Sénat. Cependant, en ce qui concerne le Sénat, il s'en est abstenu, et c'est ce qu'il a dit aux fonctionnaires de cette Chambre. Comme résultat, nous avons encore nos propres traducteurs.

L'honorable M. KING: Je suis bien aise de le savoir. La proposition contenue dans ce rapport a été appuyée par une grande majorité du comité. Si je comprends bien, le candidat suggéré n'est pas vu d'un bon œil par quelques honorables sénateurs. Le comité, je le répète, l'a accepté à une forte majorité. Je ne suis pas chargé de plaider sa cause, mais nous devrions avoir à notre service un fonctionnaire comme celui-là qui chercherait des renseignements pour les sénateurs. Malheureusement, nous ne sommes pas tous avocats. Certains parmi nous sont des médecins ou des hommes d'affaires ordinaires, et nous ne pouvons nous livrer aux travaux de recherches nécessaires. Ce service aiderait beaucoup aux profanes parmi nous, et le coût n'en serait pas élevé. Je ne connais pas bien celui que l'on propose pour cette position. Je le rencontrais parfois dans cet édifice lorsque j'étais membre de la Chambre des communes, mais je ne le connais pas intimement. Je sais qu'il est gradué d'une des premières universités du continent, et qu'il est capable. On dira peut-être qu'il est très ennuyeux, et cherche sans cesse une position. Eh bien j'encouragerai toujours l'homme ou le garçon qui essaie aujourd'hui d'obtenir un emploi. Il n'y en a pas beaucoup qui le font.

Si ce rapport n'est pas adopté, je suggérerais à mon honorable leader de proposer une résolution en vertu de laquelle une position de cette nature sera créée pour l'avantage des honorables membres.

L'honorable M. DANDURAND: Je puis dire à mon honorable ami que c'est lui qui m'a appris hier, ou avant-hier, que nous devrions nommer un fonctionnaire pour s'occuper des travaux de recherches des honorables sénateurs. Je pense que nous pouvons trouver le moyen de fournir cette aide aux membres du Sénat. Je crois mon honorable ami quand il dit qu'il n'est pas le seul à désirer ce service. Nous pourrions voir à cela avant ou au début de la prochaine session d'une manière bien plus facile que celle que propose mon honorable ami. Conformément à sa proposition, il faudrait s'adresser à la Commission du service civil pour un nouveau classement, et la proposition de la nomination d'un fonctionnaire contre la volonté du ministre, qui est, au Sénat, l'honorable Président, et contre celle du sous-ministre, qui est le greffier du Sénat, ne sera probablement pas

L'hon. M. COTÉ.

acceptée, en dépit de l'assentiment de cette Chambre. Je crois que la suggestion de l'honorable sénateur a beaucoup de mérite, mais je le prie de ne pas insister qu'elle soit mise aux voix.

L'honorable M. GRIESBACH: Je désire dire un mot à ce sujet. Je connais M. Wagar depuis quelque temps. Il est énergique, capable et industriel. Il y a quelques années, j'ai entendu dire que l'on avait le pouvoir d'augmenter le nombre des sénateurs. J'ai consulté plusieurs anciens membres du Sénat à cet égard, et me suis aperçu qu'ils n'étaient pas renseignés là-dessus.

L'honorable M. DANDURAND: Ils n'avaient qu'à lire l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

L'honorable M. GRIESBACH: Puis il y a eu une discussion intéressante afin de savoir si l'on avait jamais essayé d'accroître le nombre des membres de cette Chambre. La question fut soumise à M. Wagar, qui nous donna tous les renseignements nécessaires un ou deux jours plus tard. C'est très intéressant. J'oserai dire qu'il n'est guère connu que l'on a déjà tenté, en ce qui concerne le chemin de fer du Yukon, d'accroître le nombre des sénateurs. La décision de la reine fut alors...

L'honorable M. DANDURAND: Ou de ses conseillers.

L'honorable M. GRIESBACH: Elle demanda: "Cette augmentation est-elle nécessaire à l'administration du pays?" C'est sir Wilfrid Laurier, je crois, qui a répondu dans la négative.

L'honorable M. DANDURAND: Cela s'est passé sous le régime d'Alexander Mackenzie, je crois.

L'honorable M. GRIESBACH: Non. C'était au sujet du chemin de fer du Yukon. Il fut donc décidé qu'il n'y aurait pas d'augmentation à moins que l'administration de la chose publique ne l'exigeât. M. Wagar nous a amplement documentés à cet égard. C'est cet incident qui m'a fait remarquer qu'il est capable de faire de telles recherches et de produire d'intéressants rapports.

L'honorable M. MARCOTTE: Je tiens à présenter quelques observations sur cette question. Je suis membre du comité intéressé, et j'ai appuyé la motion proposée à ce comité, parce que je sais, par expérience, combien nous avons besoin des services d'un secrétaire de ce genre, si je puis dire. J'ai été chargé de ce travail durant plusieurs années pour un ministre dont j'étais le secrétaire, et je sais qu'il est bien difficile parfois de trouver des documents et des renseignements.